



COMMUNE
D'ARCIZAC-ADOUR

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 21 DEC. 2020

Direction Départementale des Territoires
et de l'Équipement
63003 TROYES cedex

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle : 1/5000
© IGN/SDR/ESTRAT/ARRE - Adossé 2017
Rédaction : Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement
Date : mai 2020

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

Zone bleue : constructible sous conditions

Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier - voir règlement)

Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier - voir règlement)

Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Cours d'eau

Plan d'eau

Indices des zones :

I Inondation

T Torrentiel

